



Les Échos de Barkmere – Juillet 2026

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 11 juillet 2026

ANNONCES

Le maire Trépanier a ouvert la séance en exprimant le souhait de n'offenser personne cette fois-ci. Ses propos tenus lors de la séance du mois de mai, concernant l'incendie de la fin avril, avaient en effet suscité une certaine controverse.

Il a ainsi présenté ses excuses aux personnes qui s'étaient senties visées par son intervention sur les difficultés soulevées durant cet événement, en particulier les pompiers du Service d'incendie de la Ville de Mont-Tremblant. Le maire a précisé qu'il admire personnellement le travail accompli et le dévouement de ces professionnels. Il a souligné que ses déclarations visaient plutôt à mettre en lumière des lacunes à corriger, tant au niveau du service, de la Ville et des équipements, qu'en ce qui concerne les plans d'intervention sur le lac et la préparation des citoyens eux-mêmes face aux situations d'urgence. Il réitère que son objectif principal demeure la sécurité générale de nos citoyens et de leurs biens, et non de cibler les personnes qui accomplissent leur travail du mieux qu'elles le peuvent.

Le maire est également revenu sur la question de la navigation sur le lac. Tout d'abord, il a rappelé que l'une des règles non écrites de Barkmere est de saluer les gens lorsque l'on croise une autre embarcation. Au-delà du geste courtois et amical, il s'agit d'une reconnaissance essentielle de la présence de l'autre sur l'eau.

Il invite également la population à réviser les règles de base de la navigation, acquises lors de la formation pour l'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Enfin, il est fortement recommandé de se procurer le dépliant de l'APLÉ concernant la navigation sur le lac des Écorces. Ce document est disponible à l'hôtel de ville et sera publié sur le site internet de la municipalité si ce n'est pas déjà fait. Le maire demandera aussi à l'administration municipale de le distribuer aux visiteurs de l'extérieur.

RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Le Conseil a adopté un règlement de régie interne pour le déroulement de ses séances, conformément aux exigences de la Loi sur les cités et villes. Vous êtes invités à consulter ce règlement final, qui sera publié prochainement sur le site internet de la Ville. Cette lecture est fortement recommandée, puisque plusieurs de ces règles encadrent directement la participation du public aux séances.

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

À la suite de l'adoption du nouveau règlement concernant le CCE, le Conseil a nommé les personnes suivantes comme membres du comité : Mesdames Lindsay Ackroyd, Lea Hardcastle, Marie-Hélène Lemarbre (représentante du Conseil) et Tanya Nietzert, Messieurs Stuart Jack et Luc Trépanier (maire, membre d'office).

Il reste un poste à combler, les personnes intéressées peuvent soumettre leur nom à communications@barkmere.ca ou contacter directement la conseillère Lemarbre.

CAMPAGNE CONTRE LE MYRIOPHYLLE 2026

La firme Fyto a effectué sa première intervention de la saison dans la baie Silver. Quatre biologistes étaient présents et ont effectué des plongées, transportées sur le ponton de la Ville par Justin Walker, employé d'été. Seulement sept plants de myriophylle ont été découverts et arrachés. C'est une excellente nouvelle, mais l'embouchure du lac reste à être visitée, et c'est à cet endroit que le plus grand nombre de plants a été trouvé au cours des dernières années. Fyto reviendra plus tard ce mois-ci pour compléter la cueillette. Rappelons qu'il est interdit d'aller pêcher dans toute cette zone à haute surveillance afin de ne pas propager le myriophylle.

Par ailleurs, la conseillère Marie-Hélène Lemarbre insiste de nouveau auprès de la population pour effectuer la surveillance du littoral ce mois-ci, devant leur propriété, afin de s'assurer de l'absence d'espèces envahissantes, dont le myriophylle à épis. Le meilleur moment pour faire cette inspection est le matin, sur une planche à pagaie, en kayak ou en canot. Si une plante semble suspecte, il suffit de placer une petite bouée et de contacter la Ville. Enfin, il ne faut pas oublier de déclarer la surveillance effectuée sur le site internet prévu à cet effet.

Pour l'accès au formulaire du programme PACE cliquez sur ce [lien](#).

JOURNÉE DU 18 JUILLET (100^E ANNIVERSAIRE)

Visites des chalets historiques (réservation requise)

Une occasion unique de visiter onze chalets historiques du lac et d'en apprendre davantage sur les familles et les histoires qui ont façonné notre communauté.

[!\[\]\(9c2e8d1b5bd77cb5c9f83b7a9cff79fd_img.jpg\) Réservez votre visite ici](#)

JOURNÉE DE CÉLÉBRATION DU 25 JUILLET (100^E ANNIVERSAIRE)

Dans le cadre des festivités du 100e anniversaire, la zone entourant le stationnement a subi une cure de rajeunissement, permettant de remettre en état les plantes et les arbustes qui avaient été négligés au fil des ans. De plus, l'arbre honorant la mémoire du défunt maire Douglas Lloyd a été remplacé et relocalisé afin d'assurer sa longévité.

Par ailleurs, la Ville a transmis des instructions concernant les possibilités de stationnement pour la journée du 25 juillet. En effet, le terrain habituel sera occupé par les installations prévues pour la fête de Barkmere, qui s'y déroulera toute la journée. Cet événement nécessitera également du temps pour le montage les jours précédents et le démantèlement les jours suivants. En plus des sites alternatifs identifiés par la Ville et le comité des activités du 100e, les citoyens sont invités à trouver eux-mêmes des espaces de stationnement chez des amis durant cette période.

Concernant le stationnement des bateaux, les places seront particulièrement limitées pour les personnes qui ne possèdent pas de quai à la marina. La Ville invite donc les gens à s'organiser entre voisins et amis pour faire du « covoiturage nautique », ou encore à vérifier auprès de leurs connaissances s'ils disposent d'emplacements disponibles pour offrir de l'aide. Pour accommoder les citoyens, le quai du parc des Jésuites sera exceptionnellement accessible pour amarrer les embarcations durant la journée du 25 juillet. De plus, il est rappelé que le quai de 15 minutes doit absolument être réservé pour des arrêts d'une durée maximale de 15 minutes, sans exception, afin de permettre la fluidité des déplacements.

Le maire souhaite que la population vienne en grand nombre célébrer les 100 ans d'existence de ce bel outil que les citoyens de 1926 ont légué aux générations futures, dont nous faisons partie. C'est l'occasion de préserver un mode de vie, un coin de pays et une formidable communauté de gens qui apprécient la nature, le lac et le vivre-ensemble en harmonie.

Autres améliorations dans la zone du débarcadère

Le très attendu abri à motos et vélos est maintenant pratiquement terminé : il ne reste qu'à ajouter un râtelier pour barrer les vélos. Les motos ne seront donc plus tolérées dans l'abri pour les personnes près du quai de six heures. Ce quai est maintenant muni d'une nouvelle passerelle beaucoup plus sécuritaire que l'ancienne, avec une pente plus douce et une surface anti-dérapante. Des réparations d'urgence sur le gros trou dans le chemin autour du stationnement ont été effectuées par les employés de la Ville, mais des travaux plus permanents seront effectués plus tard cette année, suite à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports à cet effet.

CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Le maire remercie la mairesse suppléante, Chantal Baron, de l'avoir remplacé lors de la séance du conseil de la MRC du mois de juin. Peu de dossiers concernant directement Barkmere ont retenu son attention. Toutefois, la MRC procède actuellement à la révision du financement du transport collectif, ce qui pourrait occasionner des hausses des quotes-parts et, par conséquent, des taxes municipales à court terme.

Mme Baron a également participé à une tournée des municipalités en compagnie des autres maires et mairesses. Elle a appris, entre autres, que de nombreuses municipalités partagent nos difficultés concernant la fréquentation des plages et des parcs municipaux par des personnes de l'extérieur. On sait que le parc des résidents a souvent été « envahi » par des visiteurs d'ailleurs qui profitent de la gratuité du lieu pour y faire la fête, souvent de façon bruyante, ce qui empêche nos propres résidents d'y accéder.

D'autre part, nous avons reçu une lettre du CRE Laurentides, l'organisme qui a mené les consultations publiques pour l'étude des projets d'aires protégées dans le secteur de la MRC. La lettre mentionnait que le projet conjoint de Barkmere et de Montcalm, avec quelques modifications, sera recommandé au ministère de l'Environnement. C'est un autre pas important dans la bonne direction !



Photo prise par Justin Walker le 13 juillet 2026

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.